

Préavis municipal n° 100 concernant l'équipement du collège de Grand-Champ en écrans interactifs

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composition de la commission des finances :

Laurent BACHELARD	1 ^{er} membre
Valérie CORNAZ-ROVELLI	Rapporteure
René BARIONI	
Katia ANNEN	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Christian VERNEX	
Jeannette WEBER	
Isabelle WEGMANN	

s'est réunie les 2, 12 mai et 9 juin 2016.
Excusés le 2 mai, Katia Annen et Christian Vernex.

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 12 mai.

Aspects techniques et financiers

La durée de vie de ces écrans est similaire à une TV classique de marque fiable. Garantie 3 ans dans le cadre d'une utilisation professionnelle, la municipalité a raisonnablement estimé leur durée de vie entre 6 et 8 ans, puisqu'ils seront moins sollicités.

Ces TBI n'occasionnent aucun entretien particulier, si ce n'est un bon dépoussiérage annuel des orifices de ventilation, estimé à 2-3 heures de travail et qui sera effectué pour l'ensemble du collège durant l'été par les concierges et/ou auxiliaires chargés des nettoyages à fond.

Par contre, il semble important pour votre commission de prendre en considération les éléments ci-dessous concernant le détail des coûts de ce futur matériel.

Préavis municipal n° 100 concernant l'équipement du collège de Grand-Champ en écrans interactifs

Détail des coûts

	Installation initiale Durée de vie : 5 ans	Renouvellement Durée de vie : 5 ans
Montant total pour 23 écrans	481'000.- (selon préavis 100)	292'945.- (uniquement 23 écrans et 5 couples beamers/tablettes interactives)
Intérêts cumulés à 1.5%	21'645.-	13'181.-
Electricité	10'000.-	10'000.-
Coût total pour 5 ans	512'645.-	316'126.-
Coût pour une année	102'529.-	63'225.-
Coût par écran	4457.-	2750.-

Plusieurs marques TBI se partagent le marché scolaire. Malheureusement, les logiciels pilotant ces différents tableaux ne sont pas compatibles entre eux. En cas d'achat, la Municipalité portera une attention toute particulière lors des appels d'offres à cette problématique de compatibilité et du partage numérique entre les enseignantes et enseignants.

Le marché des tableaux Blancs Interactifs est en plein essor et le secteur de l'éducation représente un potentiel lucratif et de développement très important. Mais, à ce jour, aucun retour ou études concrets ne peuvent valider les enjeux pédagogiques sur les compétences des élèves.¹

En Suisse, l'introduction de TBI dans les salles de classe est certes très à la mode, mais il n'est pas considéré comme une priorité. D'ailleurs, dans le canton de Vaud, cette technologie ne fait pas partie du Plan d'Etudes de la HEP. Des cours sont par contre proposés via la formation continue.

A l'installation du matériel, la municipalité prévoit qu'une formation de base sera prodiguée sous forme d'entraide et de partage des connaissances entre enseignantes et enseignants, puisque ce mode de fonctionnement a déjà été mis en œuvre avec les premiers TBI installés en 2013.

Aucune subvention cantonale n'est à prévoir pour cet équipement, car cela fait partie du mobilier scolaire, à charge de la commune.

Les coûts indiqués dans le préavis sont une estimation de la part du Service Bâtiments et Urbanisme. La procédure de marchés publics n'étant pas encore lancée, aucun fournisseur n'a pour l'heure été retenu. Les montants sont basés sur un travail similaire effectué par la commune de Nyon en 2015.

¹ Etude réalisée par l'Institut suisse des médias pour la formation et la culture

Préavis municipal n° 100 concernant l'équipement du collège de Grand-Champ en écrans interactifs

Considérations de la commission des finances

La CoFin pense que c'est un peu prématuré d'installer des écrans partout et qu'il n'y a pas assez de recul quant à une plus-value sur les apprentissages des élèves. Remplacer du matériel qui fonctionne et qui a fait ses preuves reste une grande interrogation pour votre commission. En effet, les tableaux noirs désuets seront offerts à des associations locales ou à toutes les personnes qui en feront la demande. Enfin, le département de la formation, non seulement ne les subventionne pas, mais il n'a émis aucune recommandation dans ce sens.

Ainsi, une majorité de la COFIN estime que cette dépense n'est pas prioritaire et que la relation entre coûts et utilité n'est pas démontrée.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, de refuser les conclusions du préavis, soit :

Le conseil communal

- vu - le préavis municipal n° 100 concernant l'équipement du collège de Grand-Champ en écrans interactifs;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances

- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

- d é c i d e

- I. - de ne pas accorder le crédit de CHF 481'000.00 et de ne pas autoriser la municipalité à entreprendre les travaux.
- de ne pas autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 481'000.00.

Préavis municipal n° 100 concernant l'équipement du collège de Grand-Champ en écrans interactifs



Laurent BACHELARD
1^{er} membre

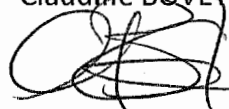


Valérie CORNAZ-ROVELLI
Rapporteure



Katia ANNEN

Claudine BOVET



Regina BOVET



René BARIONI



Christian VERNEX



Jeannette WEBER



Isabelle WEGMANN